

disais bien: là gît le lièvre. Allons, les sommations légales et après qu'on enfonce la porte !...

— Au nom de la loi, ouvrez !...

Rien ne répondit.

Un gendarme appuya ses larges mains contre les panneaux, et le faible obstacle céda à cette, seule pression.

La mesure était vide.

Mais sur le grabat en désordre et tout humide de sang, un foulard de cou, une chaîne en or- des gants, un bonnet de femme étaient épars, preuves irréfutables du crime.

— Reconnaissez-vous ces objets, demanda le commissaire à Anselme.

— Tout cela appartenait à la pauvre demoiselle Henriette, Dieu ait son âme !

On procéda alors à l'inventaire du petit mobilier. Outre des effets d'habillements en bon état et d'un peu de linge, on découvrit une vieille toque de juge. Ce fut tout.

— Que diantre est ceci ? fit le commissaire.

— Pouah ! répondit Je brigadier, un souvenir de cour d'assises-

— Enfin, quoi qu'il en soit, c'est ici que le rtfeurtrc a eu lieu ; car il y a eu meurtre, le sang répandu le prouve. Quel est le coupable ? De toute évidence c'est le maître de céans. Le but de l'attentat?Le vol... et peut-être aussi un mobile plus infâme encore, à en juger par l'état du Ht...

Dans ce moment, une sorte de fanfare nasillarde fit retourner toutes les têtes, et presque dans la baie de la porte apparurent, l'un portant l'autre, Cicéron et le père La Rite.

— Vous arrivez comme la marée en carême, mon brave.... Gendarmes, arrêtez ce digne vieillard...

— Pourquoi m'arrêtez-vous, monsieur ?

— Délicieux, le pourquoi! délicieux, ma parole.

— Alors, vous m'accusez d'avoir assassiné la jeune fille!

— Ah ! bien, très-bien, vous savez de quoi il s'agit, c'est parfait. Mais soyez bon prince jusqu'au bout, et pour abrégé, qu'avez-vous fait du corps...

— Cherchez-le...